

09 nov 2007 -11:00

Conseil des ministres du 9 novembre 2007

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 9 novembre 2007, sous la présidence du Premier ministre Guy Verhofstadt.

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 9 novembre 2007, sous la présidence du Premier ministre Guy Verhofstadt.

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

09 nov 2007 -11:00

Appartient à Conseil des ministres du 9 novembre 2007

Société coopérative européenne

Dispositions relatives à la Société coopérative européenne en ce qui concerne l'implication des travailleurs

Dispositions relatives à la Société coopérative européenne en ce qui concerne l'implication des travailleurs

Sur proposition de M. Peter Vanvelthoven, ministre de l'Emploi, le Conseil des ministres a approuvé deux avant-projets de loi relatifs à l'institution d'un groupe spécial de négociation, d'un organe de représentation et de procédures relatives à l'implication des travailleurs au sein de la Société coopérative européenne (SCE). Ces avant-projets finalisent la transposition de la directive 2003/72/CE qui complète le statut de la SCE en ce qui concerne l'implication des travailleurs. Le premier avant-projet définit les règles applicables en cas de conflits de loi ainsi qu'un volet sur la confidentialité de certaines informations et sur la protection des représentants des travailleurs. Il règle par ailleurs le mode de surveillance et le système de sanctions. Le second projet fixe la procédure applicable en cas de différends concernant la nature confidentielle de certaines informations ainsi que diverses dispositions juridiques.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

09 nov 2007 -11:00

Appartient à Conseil des ministres du 9 novembre 2007

Diplomatie préventive

Financement d'initiatives en matière de diplomatie préventive

Financement d'initiatives en matière de diplomatie préventive

Sur proposition de M. Karel De Gucht, ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a approuvé le financement, sur le budget 2007 du SPF Affaires étrangères, des initiatives suivantes en matière de diplomatie préventive :1. Construction/renforcement de l'Etat de droit et de l'appareil judiciaire - MarocLa politique carcérale marocaine est en pleine évolution. Confrontées à une population de plus en plus jeune et à la surpopulation des prisons, les autorités marocaines encouragent depuis quelques années une politique de réintégration. Cette politique, basée principalement sur des formations professionnelles, est en pleine expansion. Trois centres de réintégration sont déjà opérationnels mais un centre supplémentaire serait utile en dehors de l'axe Rabat-Casablanca. La Fondation Mohamed VI demande une subvention pour étendre le projet à Agadir. 2. Opérations de déminage et de non-prolifération - AfghanistanCe projet vise à la sécurisation physique d'un important dépôt de munition dans les environs de Kaboul et au développement d'un plan national d'action pour la gestion et la destruction des stocks excédentaires de munition. Les Autorités et populations afghanes seront étroitement associées à l'exécution du projet.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

09 nov 2007 -11:00

Appartient à Conseil des ministres du 9 novembre 2007

Accord de coopération avec le Luxembourg

Prolongation de l'accord de coopération avec le Luxembourg relatif au registre du gaz à effet de serre 2008-2011

Prolongation de l'accord de coopération avec le Luxembourg relatif au registre du gaz à effet de serre 2008-2011

Sur proposition de M. Bruno Tobback, ministre de l'Environnement, le Conseil des ministres a approuvé la prolongation de l'accord de coopération avec le Luxembourg, relatif à la tenue d'un registre consolidé des émissions de gaz à effet de serre, pour une période maximale de 14 mois à partir du 1er janvier 2008. Cet accord qui a été signé le 16 novembre 2005 arrive à échéance le 31 décembre 2007. Le nouvel accord de coopération prévoit une durée de 12 mois qui peut être prolongée 3 fois. Le Luxembourg cofinance le fonctionnement du registre à hauteur de 659.457 euros pour la période allant de 2008 à 2011, en échange de quoi ce pays recevra une sécurité juridique pour les missions suivantes :- le développement et la maintenance des registres de gaz à effet de serre ; - la configuration et l'entretien de l'infrastructure hardware et de l'infrastructure de réseau. La prolongation résulte de l'expérience positive des deux dernières années. Cette décision est prise dans le cadre de la mission du gouvernement sortant d'assurer la continuité du pouvoir et de veiller aux intérêts fondamentaux de la Nation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

09 nov 2007 -11:00

Appartient à Conseil des ministres du 9 novembre 2007

Régie des bâtiments

Centralisation des SPF à Gand et location d'un hangar à Machelen

Centralisation des SPF à Gand et location d'un hangar à Machelen

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'engagement des crédits destinés à l'aménagement urgent des locaux du service Enregistrement et Domaines de Gand ainsi que l'engagement de l'offre relative à l'adaptation de la centrale téléphonique de la Direction de Flandre orientale de la Régie des bâtiments. Le Conseil des ministres a par ailleurs chargé la Régie des bâtiments de conclure un contrat pour la location d'un hangar de 530 m², pour les besoins du Poste de circulation de la Police fédérale à Machelen.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

09 nov 2007 -11:00

Appartient à Conseil des ministres du 9 novembre 2007

Remise de dettes accordée par le FMI en faveur du Libéria

Financement de la remise de dettes pour le Libéria

Financement de la remise de dettes pour le Libéria

Le Conseil des ministres a marqué son accord de principe à l'utilisation de la part belge dans les réserves des comptes SCA-1 et deferred charges adjustments (*) du FMI pour le financement de la remise de dette par le FMI en faveur du Libéria. La proposition du ministre des Finances Didier Reynders rejoint l'intention du FMI de normaliser ses relations avec le Libéria aussitôt que les arriérés du pays envers l'institution seront éliminés. Après des années de guerre civile, le Libéria connaît un nouveau départ avec l'élection démocratique d'un nouveau président. Le pays s'attache à stabiliser sa situation politique ainsi qu'à reconstruire à nouveau l'économie. Lorsque le Libéria aura éliminé ses arriérés, le FMI pourra allouer de nouveaux crédits et accorder une remise de dettes. C'est pourquoi le FMI a demandé à ses états membres d'utiliser les moyens du SCA-1 et des deffered charges adjustments pour le financement de la remise de dettes. Le Gouverneur de la BNB fera parvenir une lettre dans ce sens au Directeur général du FMI. Le ministre des Finances, pour sa part, préparera un avant-projet de loi sur le financement. La décision du Conseil des ministres n'a pas d'influence sur le solde budgétaire, étant donné que le financement s'effectuera avec les moyens qui sont actuellement réservés au FMI. Le Conseil des ministres soumettra son engagement de principe en temps utiles au nouveau gouvernement. (*) - SCA = special contingent account : compte spécial conditionnel- deffered charges adjustments = ajustements de charges différées

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

09 nov 2007 -11:00

Appartient à Conseil des ministres du 9 novembre 2007

Libre prestation des vétérinaires dans l'UE

De nouvelles directives européennes déterminent les qualifications professionnelles des vétérinaires

De nouvelles directives européennes déterminent les qualifications professionnelles des vétérinaires

Sur proposition de M. Didier Donfut, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles des vétérinaires. Le projet adapte les nouvelles normes prescrites par les Communautés européennes pour la profession de vétérinaire, dans le domaine de la libre circulation des personnes, en raison de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie (directives 2005/36/CE et 2006/100/CE). Le projet définit les qualifications professionnelles nécessaires à la reconnaissance des vétérinaires ainsi que les modalités de leurs prestations de service. Concrètement, le projet prévoit que les vétérinaires ayant acquis leurs qualifications professionnelles dans un autre Etat membre peuvent exercer leur profession en Belgique, avec les mêmes droits que les Belges. Le vétérinaire d'un autre Etat membre doit être soumis aux mêmes règles de conduite professionnelles, réglementaires et administratives en rapport avec les qualifications professionnelles, telles par exemple : la définition de la profession, l'usage des titres et les fautes graves qui ont un lien direct et spécifique avec la protection et la sécurité des consommateurs.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe